



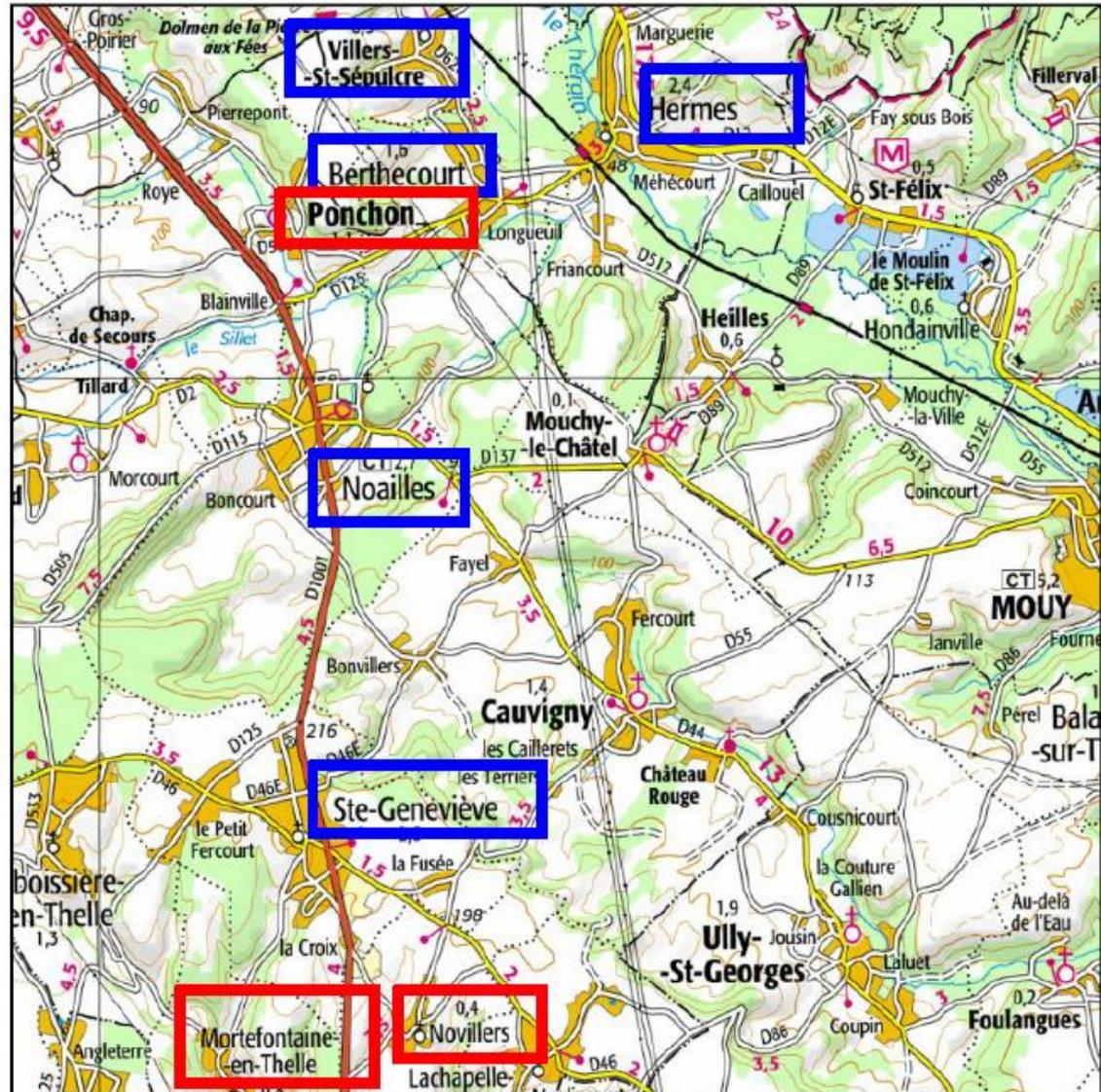
- Réunion publique – mercredi 17 octobre 2018 – 19H00

**Construction de réseaux
d'assainissement -
Commune de
Sainte Geneviève**

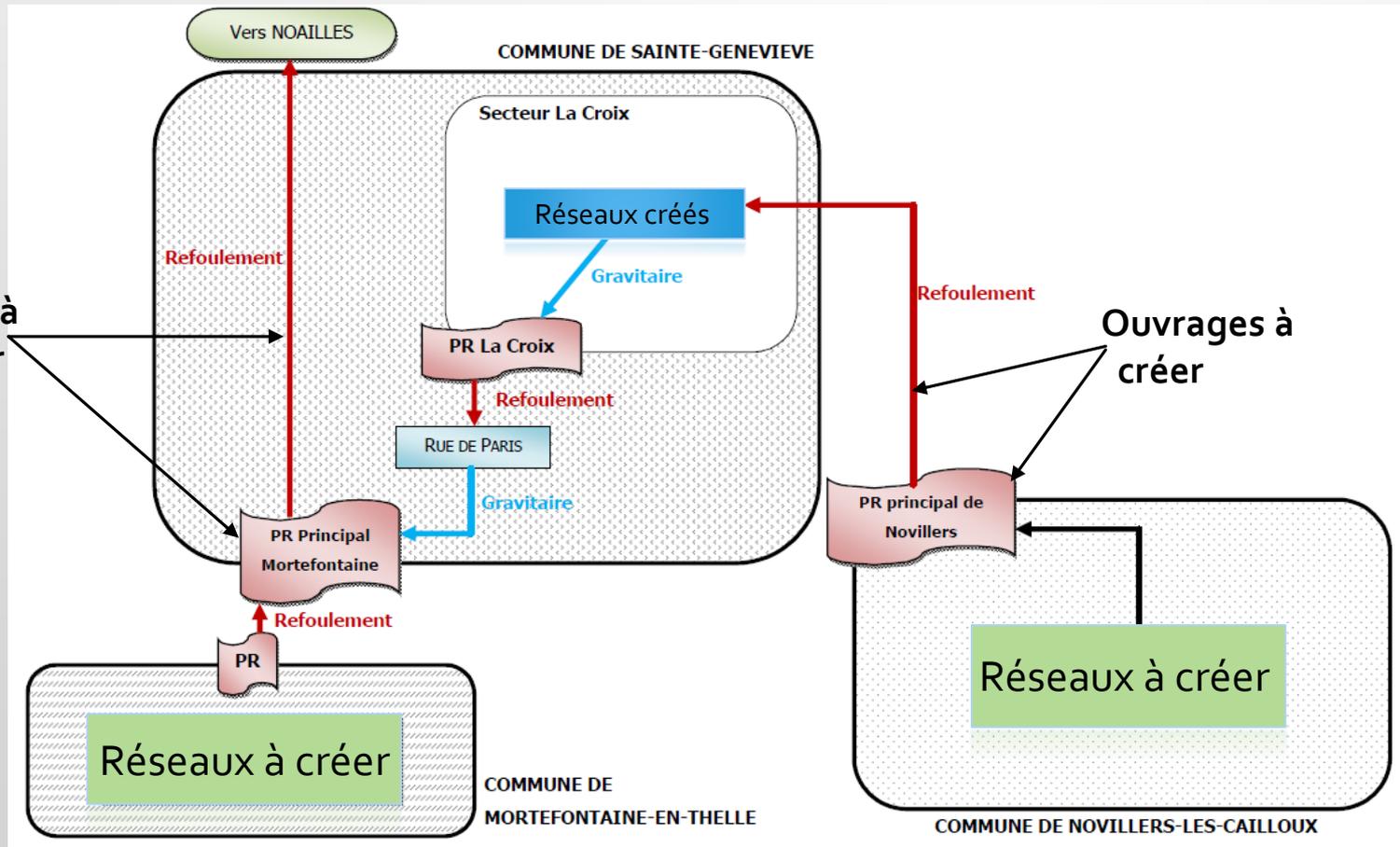
Sommaire de la présentation

- Présentation des intervenants
- Description du projet global et des travaux
- Spécificité des branchements
- Coût de l'opération et financement

Présentation de l'ensemble des travaux sur l'aire de collecte de la station de Hermes



Zoom



Travaux sur l'aire de collecte

- Réhabilitation du Lotissement du Blanc Mont

- **Extensions de réseaux à Sainte Geneviève**

(accotement de la RD 1001, rue du 11 novembre, ZA, rue du Placeau, La Fusée, rue de la Chapelle, chemin du Four à Chaux)

- Réhabilitation de réseaux à Noailles
- Réhabilitation de réseaux D1001-D125
- Réhabilitation du poste et du refoulement à Sainte Geneviève
- Créations de réseaux et postes à Mortefontaine en Thelle
- Créations de réseaux et postes à Novillers les Cailloux

- **Total de l'ensemble du projet : 17 M€ TTC**

dont

- Blanc-Mont : 1.480.000 €TTC
- Extensions : 3.630.000 €TTC
- Postes de refoulement : 1.200.000 €TTC

et canalisation de refoulement

Description des travaux restants à Sainte Geneviève :

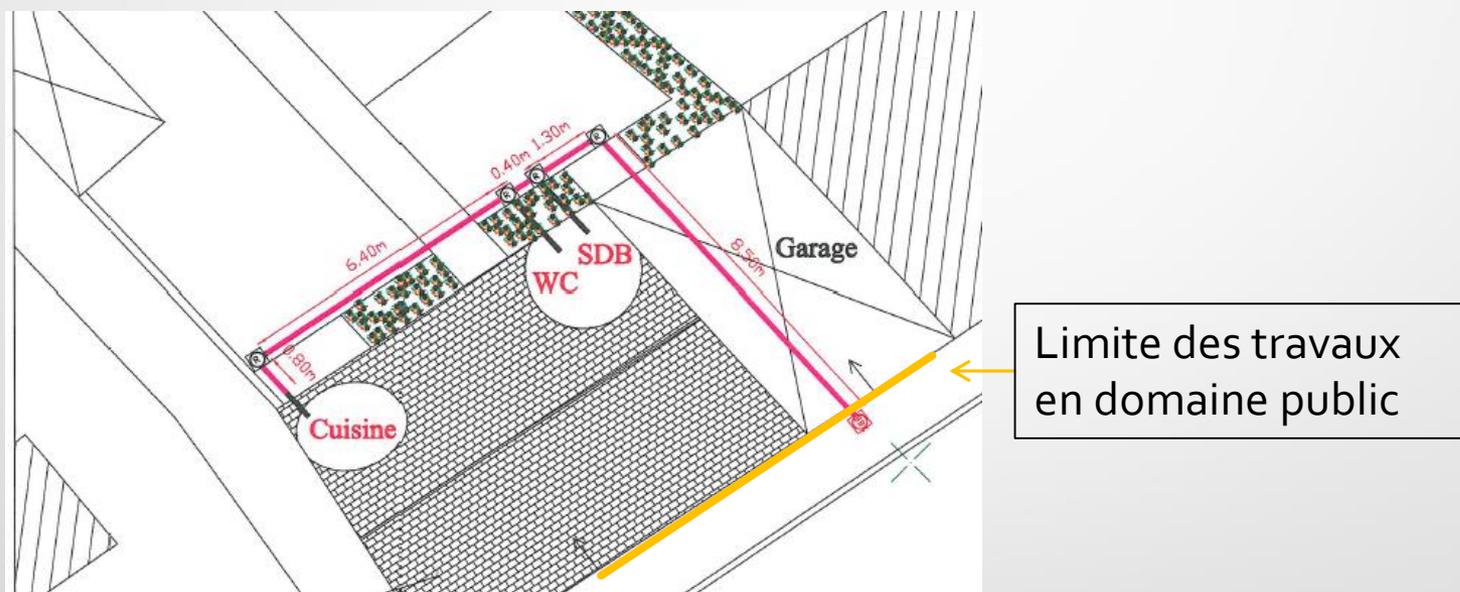
- **Réhabilitation du poste et de la canalisation de refoulement à Sainte Geneviève**

Études en cours

Début des travaux prévisionnel printemps 2019

Spécificité des branchements

- Séparation des EU des EP. Pas de raccordement EP dans les EU
- Branchements EU posés jusqu'en limite public/privé



- Les enquêtes parcellaires seront transmises à chaque riverain.
- Les riverains devront se manifester en mairie si désaccord sur la position de la boîte

Aspects financiers

- 1/ Les travaux de branchements en domaine privé
- 2/ Les travaux de branchements en domaine publique
- 3/ Coût de l'opération et impact sur le prix de l'eau

Travaux de raccordements chez les privés :

- 1 / le particulier signe **l'engagement** auprès de la collectivité afin de bénéficier de l'aide de l'Agence de l'eau.
- 2 / Le particulier consulte des entreprises et fait valider **le devis** par la collectivité.
- 3 / La collectivité effectue, pour le compte des particuliers, **une demande d'aide** auprès de l'Agence de l'eau.
- 4 / Une fois l'aide attribuée à la collectivité, **le particulier peut réaliser les travaux** et envoie à la collectivité la déclaration de fin de chantier ainsi que la facture.
- 5 / La collectivité **contrôle** le branchement et délivre la conformité.
- 6 / La collectivité **reverse** l'aide aux particuliers selon les modalités de l'Agence de l'eau.

Aide pour le raccordements des particuliers

- Travaux réalisés par les particuliers

**Aide de 100 % par propriétaire, plafonnée à
3000 € TTC**

(11^e programme)

Coût du branchement en partie publique

- Estimation prévisionnelle = 890 € TTC

Coût de l'opération et financement

- **Coût des travaux (extensions) = 3,6 M€ TTC**
 - * Subventions attendues (Agence de l'Eau et Département) = 24 %
 - * Maîtrise d'ouvrage (emprunts)

- **Financement via la facture d'eau de l'utilisateur**
 - Futur prix de l'eau : 7,70 € TTC /m³ environ
 - (même prix que le reste des habitants de Sainte Geneviève)*

Questions éventuelles?

Merci de votre attention